
PROCÈS-VERBAL DE LA 21^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE MERCREDI 13 DÉCEMBRE 2017 À L'HÔPITAL DE GRANBY

Présences :	Pierre Cossette	Administrateur (par téléphone)
	Gerald Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre invité
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Pierrette Grenier	Membre observateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Frédéric Grondin	Administrateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Mathieu Touchette	Administrateur
Invités :	Colette Bellavance	Directrice des services professionnels
	Rémi Brassard	Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation
	Sophie Brisson	Conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle
	Yannick Larrivée	Président du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques
	Stéphane Tremblay	Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée et à la mission universitaire
	Johanne Turgeon	Présidente-directrice générale adjointe

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Monsieur Jacques Fortier, président, souhaite la bienvenue à tous à cette 21^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et plus particulièrement à monsieur Rémi Brassard, nouveau directeur général adjoint des programmes sociaux et de réadaptation et à Dr Yannick Larivée, nouveau président du comité exécutif du conseil des médecins dentistes et pharmaciens(CECMDP).

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la 20^e séance ordinaire tenue le 18 octobre 2017 et de la séance spéciale tenue le 8 novembre 2017
 - 4.1 Renouvellement du mandat de la directrice de santé publique de l'Estrie
 - 4.2 Résolution | Mises en candidature aux prix d'excellence du MSSS
5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
 - 5.1 Premier Gala d'excellence ayant eu lieu le 26 octobre 2017
6. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 6.0 Cadre de référence d'une culture de soins et de services centrés sur l'utilisateur, ses proches et la population
 - 6.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 6.1.1 Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail
 - 6.1.2 Politique et procédure de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 6.2 **Assurer la qualité des soins et services**
 - 6.2.1 Ajustement des activités pendant la période des Fêtes
 - 6.2.2 Rapport préliminaire sur les soins de fin de vie – décembre 2017
 - 6.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
 - 6.3.1 Tableau de bord à la P7 des ententes de gestion et d'imputabilité 2017-2018
 - 6.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
 - 6.5 **Intégrer la mission universitaire**
7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
 - 7.1 Rapport d'activités de l'exécutif du CMDP
 - 7.1.1 Précarité des effectifs médicaux
 - 7.2 Comité de révision – Rapport d'activités
 - 7.3 Comité des ressources humaines du 17 novembre 2017
 - 7.4 Comité de gouvernance et d'éthique du 21 novembre 2017
 - 7.5 Comité de vigilance et de la qualité du 29 novembre 2017
 - 7.6 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 30 novembre 2017
 - 7.7 Rencontre conjointe du Comité de vérification et de suivi budgétaire et du Comité de vigilance et de la qualité du 30 novembre 2017 sur la gestion intégrée des risques
 - 7.8 Comité des soins et services du 12 décembre 2017
8. **Agenda de consentement POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 8.0 Adoption et signature de l'addenda à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017
 - 8.1 **Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés**
 - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.2 Révision du Plan d'organisation clinique
 - 8.1.1.3 Nomination des chefs de services cliniques
 - 8.1.1.4 Prolongation du mandat du chef intérimaire du Département d'imagerie médicale du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.2 Prolongation du mandat des membres de l'exécutif du conseil multidisciplinaire
 - 8.1.3 Mise à jour du code d'éthique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- 8.1.4 Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles
- 8.1.5 Plan de formation 2017-2018 des membres du conseil d'administration
- 8.1.6 Calendrier du conseil d'administration 2017-2018 - modification
- 8.1.7 Nomination d'une représentante au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie (CCSE)

8.2 Assurer la qualité des soins et services

- 8.2.1 Processus lors d'une perte de juridiction pour une plainte de nature disciplinaire à l'égard d'un membre du CMDP
- 8.2.2 Politique pour un environnement sans fumée
- 8.2.3 Rénovation fonctionnelle des unités d'hébergement du site Val-du-Lac

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

- 8.3.1 CLSC et Centre de services ambulatoires Belvédère

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

- 8.4.1 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ
- 8.4.2 Suivi des résultats financiers à la P7 et approbation du rapport budgétaire RR-444
- 8.4.3 Choix de limite par lésion à la CNESST pour l'année 2018
- 8.4.4 Plan triennal de conservation et de fonctionnalités immobilières (PCFI) 2017-2020 – Volet maintien des actifs et rénovation fonctionnelle mineure hors CHSLD
- 8.4.5 Plan triennal de conservation de l'équipement et du mobilier (PEM) 2017-2020 – Volet équipement non médical et mobilier

8.5 Intégrer la mission universitaire

- 8.5.1 Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)
 - 8.5.1.1 Poursuite du mandat du directeur scientifique de l'IUPLSSS
 - 8.5.1.2 Nomination d'un nouveau professeur-chercheur à titre de membre régulier de l'IUPLSSS
- 8.5.2 Changements au sein du Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie- CHUS
- 8.5.3 Convention cadre de coopération avec le CHU Montpellier

9 Divers

10 Huis clos

- 10.1 Présidente-directrice générale
- 10.2 Cadres supérieurs
- 10.3 Fonctions du médecin examinateur et attentes du conseil d'administration
- 10.4 Évaluation de la rencontre

11 Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Une première intervention est faite par la secrétaire du conseil d'administration du Regroupement des organismes communautaires (ROC) concernant les revendications faites par les organismes communautaires de l'Estrie auprès du MSSS. En effet, elle souhaite savoir si le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage à appuyer et soutenir les 195 organismes communautaires de l'Estrie auprès du MSSS pour le rehaussement au programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

La présidente-directrice générale précise que ce sujet a été abordé lors de la dernière rencontre du Comité de gestion du réseau du MSSS et elle a été rassurée par les propos du MSSS.

La présidente-directrice générale adjointe pour sa part précise qu'elle a rencontré le Regroupement des organismes communautaires (ROC) la semaine dernière pour discuter des enjeux reliés à la négociation avec le MSSS. Elle indique qu'elle a par la suite discuté avec la sous-ministre adjointe aux services sociaux et de réadaptation du MSSS qui est favorable à ce que les regroupements provinciaux et régionaux soient impliqués activement dans le cadre des travaux sur les orientations ministérielles du PSOC.

Le représentant de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux de l'Estrie (APTS) a une question à savoir ce que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS compte faire pour contrer l'épuisement professionnel qui est vécu par le personnel et plus particulièrement aux services en soutien à domicile.

Monsieur Rémi Brassard, directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, souligne l'approche que l'établissement veut mettre en place pour les professionnels dans les prochaines semaines. Une rencontre a eu lieu ce matin pour revoir les perspectives envisagées afin que les meilleures pratiques soient mises en place le plus rapidement possible. Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est très soucieux de cette situation.

Une autre intervention est faite par la présidente de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) concernant la politique de l'enseignement et de l'immunisation qui a été adoptée par le conseil d'administration le 23 mars 2017 et la consultation faite au préalable. Elle souhaite savoir pourquoi cette politique n'a pas fait l'objet d'une consultation auprès des syndicats avant son adoption.

La présidente-directrice générale indique que toutes les instances professionnelles, dont le conseil des infirmières et des infirmiers, le conseil multidisciplinaire, les comités des usagers et les partenaires ont tous été impliqués lors de la consultation. Une attention particulière sera portée à cet effet lors d'une prochaine consultation.

Le président de la Fondation BMP veut avoir des informations quant à la démarche envisagée pour l'ajout de ressources au département d'oncologie à Brome-Missisquoi-Perkins (BMP), car il y a une rumeur qui circule quant à un bris de services.

Docteur Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée et à la mission universitaire, informe que le service d'hémo oncologues est responsable d'assurer la desserte de services pour tout le territoire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, y incluant Brome-Missisquoi-Perkins. Aucun bris de services n'aura lieu.

Docteure Collette Bellavance, directrice des services professionnels, pour sa part indique que la démarche est en cours et que la direction est à faire le point avec l'équipe en place.

Une représentante du comité des usagers de la Pommeraie indique que 25% des usagers de ce territoire sont anglophones. Elle souhaiterait que tout document soit affiché autant en anglais qu'en français dans les réseaux locaux de services, ce sont les droits des usagers.

Monsieur Olivier Lemieux-Girard, adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques, indique que tout établissement du Québec est soumis à la charte de l'Office de la langue française. En raison de cette charte, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a un encadrement bien spécifique quant à la façon d'utiliser la langue anglaise dans ses installations. Aucun affichage en anglais n'est permis, seulement les dépliants peuvent être émis en langue anglaise.

Monsieur Gerald Cutting, administrateur, informe que Mme Rachel Hunting, administrateur, et lui rencontreront le nouveau ministre responsable de la communauté anglophone et ils vont s'assurer de lui faire part de ces difficultés.

4.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la 20^e séance ordinaire tenue le 18 octobre 2017 et de la séance spéciale tenue le 8 novembre 2017

Procès-verbaux de la 20^e séance ordinaire tenue le 18 octobre 2017

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 18 octobre dernier, le président demande si le document est conforme aux discussions ayant eu lieu.

SUR PROPOSITION D'UNANIMITÉ, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 OCTOBRE 2017 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivis du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 octobre 2017

Les suivis poursuivent leur cheminement.

Séance spéciale du mercredi 8 novembre 2017

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du mercredi 8 novembre dernier, le président demande si le document est conforme aux discussions ayant eu lieu.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU MERCREDI 8 NOVEMBRE 2017 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivis du procès-verbal de la séance spéciale du 8 novembre 2017

4.1 Renouvellement du mandat de la directrice de santé publique de l'Estrie

Les membres ont reçu copie de la correspondance reçue du ministre confirmant le renouvellement de la directrice de santé publique pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020.

4.2 Résolution | Mises en candidatures aux prix d'excellence du MSSS

La résolution pour les mises en candidatures aux prix d'excellence du MSSS est en circulation pour signature par les membres.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 19 octobre au 13 décembre 2017, a été transmis aux membres. La présidente-directrice générale fait part des différentes activités ayant eu lieu. Elle souligne que Mme Diane Gingras a représenté le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS le 26 octobre dernier lors d'une rencontre organisée par l'IGOP et où elle a agi comme conférencière.

Des félicitations sont faites à monsieur Patrice Lamarre, car il a obtenu un diplôme en administration de l'Université Laval.

5.1 Premier Gala d'excellence ayant eu lieu le 26 octobre 2017

Le premier gala d'excellence du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ayant eu lieu le jeudi 26 octobre, a été couronné de succès avec les lauréats et les quelque 578 personnes qui y ont pris part. Les projets extraordinaires ont fièrement été applaudis. Un coup de cœur a été adressé au projet récupération alimentaire du RLS de Memphrémagog pour la valeur d'humanisme.

Une motion de félicitations est faite à la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques qui a organisé ce premier gala avec brio ainsi qu'aux membres du jury de sélection pour leur travail remarquable.

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.0 Cadre de référence d'une culture de soins et de services centrés sur l'utilisateur, ses proches et la population

Le président invite Mme Micheline Richer, présidente du comité de vigilance et de la qualité et Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, qui, à tour de rôle, présentent le cadre de référence avec l'aide d'un visuel sur PowerPoint.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1300 - 2017-12-13

Relative au cadre de référence d'une culture de soins et de services centrés sur l'utilisateur, ses proches et la population

- CONSIDÉRANT :**
- que l'axe *Agir pour et avec l'utilisateur, ses proches et la population* est un des six axes du modèle de performance de notre établissement;
 - que le développement de cet axe est soutenu par un A3 avec 16 livrables, dont le cadre de référence;
 - que l'adoption, la diffusion et l'appropriation du cadre de référence sont en relation directe avec les cinq objectifs de notre planification annuelle 2017-2018;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UNEMENT APPUYÉE :

- D'AUTORISER :** le cadre de référence d'une culture de soins et de services centrés sur l'utilisateur, ses proches et la population pour diffusion à la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

6.1.1 Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail

Le président invite Mme Diane Gingras, présidente du comité des ressources humaines et des communications à présenter la politique.

Le MSSS préconise l'adoption de cette politique dans les établissements pour la fin décembre 2017. Par conséquent, un groupe de travail provincial a été mis sur pied pour construire cette politique et ainsi a pu influencer la politique soumise au niveau provincial. Une démarche de consultation a été effectuée du 10 au 25 octobre 2017.

Après présentation et échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1301 - 2017-12-13

Relative à la Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail

- CONSIDÉRANT :**
- les recommandations du MSSS;
 - les recommandations reçues lors de la consultation auprès des partenaires internes de notre communauté;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité des ressources humaines et des communications du conseil d'administration;
 - la recommandation favorable des membres du comité des ressources humaines et des communications du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la Politique de gestion intégrée de la prévention, de la présence et de la qualité de vie au travail pour le CIUSSS de l'Estrie-CHUS.

6.1.2 Politique et procédure de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Le président invite Mme Diane Gingras et la présidente-directrice générale à présenter le point.

Le comité de gouvernance et d'éthique, de par son mandat, recommande au conseil d'administration des orientations en lien avec les désignations nominatives des biens de l'établissement.

Le 22 novembre 2016, le comité de gouvernance et d'éthique a mandaté un groupe de travail pour élaborer une politique. Cette politique a été adoptée par le conseil d'administration le 13 juin 2017 qui stipule qu'une procédure doit encadrer le processus pour les bâtisseurs et les bénévoles. De plus, l'annexe D de cette politique devait aussi faire l'objet de travaux pour la bonifier.

Les travaux se sont échelonnés de septembre à novembre 2017. Des ajustements ont été faits à la politique en fonction de la procédure qui a été élaborée.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1302 - 2017-12-13

Relative à la Politique et procédure de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au 1^{er} avril 2015 regroupant quatorze établissements;
 - le besoin d'avoir une pratique unique et équitable pour l'ensemble du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - la nécessité de reconnaître à leur juste valeur la contribution de certaines personnes (bénévoles ou bâtisseurs) ou donateurs ayant contribué à notre établissement;
 - l'analyse des membres représentant les fondations;
 - le mandat du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la mise à jour de la Politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

D'ADOPTER : la Procédure de désignation nominative des biens pour la reconnaissance et la commémoration des bâtisseurs et des bénévoles.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Ajustement des activités pendant la période des Fêtes

Le président invite Dr Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée et à la mission universitaire, à présenter le point.

La période des Fêtes engendre des besoins de main-d'œuvre différents en fonction des besoins de soins et de services de la population et nous modulons l'offre de service en conséquence. Avec la prise de congés fériés et de vacances de notre personnel et de nos médecins, l'ajustement des activités vise donc à maintenir un équilibre entre l'accessibilité et la disponibilité de la main-d'œuvre. Une planification graduelle de la démarche d'ajustement a été considérée par souci de maintenir une accessibilité, une sécurité et une qualité dans la prestation des soins et des services en tout temps et, en particulier, lors des périodes situées entre les deux Fêtes et celles du début et de la fin de l'ajustement des activités. Le scénario d'ajustement des activités est sensiblement le même que pour les années antérieures.

RÉSOLUTION : CA 1303 - 2017-12-13

Relative à l'ajustement des activités pendant la période des Fêtes

- CONSIDÉRANT :**
- le maintien de l'accessibilité;
 - la période des Fêtes;
 - le besoin de main-d'œuvre différent;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité des soins et services;
 - la recommandation favorable des membres du comité des soins et services;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** le scénario d'ajustement des activités cliniques du CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour la période des Fêtes 2017.

6.2.2 Rapport préliminaire sur les soins de fin de vie – décembre 2017

Docteur Stéphane Tremblay continue et présente le rapport.

Durant les deux premières années suivant l'entrée en vigueur de la Loi, les directeurs généraux doivent déposer à leur conseil d'administration un rapport tous les 6 mois (10 juin 2016, 10 décembre 2016, 10 juin 2017 et 10 décembre 2017) et le faire parvenir à la Commission sur les soins de fin de vie.

Le présent rapport est préliminaire compte tenu que la cueillette des données doit se poursuivre jusqu'au 10 décembre. Le rapport final sera envoyé à la Commission sur les soins de fin de vie le 21 décembre 2017 et déposé au conseil d'administration lors de leur prochaine rencontre. À noter que le présent rapport est le dernier de la série prévue dans la Loi (art. 73).

La seule donnée qui n'a pu être produite pour l'ensemble des rapports soumis à la Commission sur les soins de fin de vie est celle portant sur le nombre d'usagers en soins palliatifs et de fin de vie en centre d'hébergement. Cette situation s'explique par l'absence d'un système d'information clinique permettant de recueillir cette donnée. Il s'agit d'un enjeu provincial.

La résolution suivante est donc adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1304 - 2017-12-13

Relative au rapport préliminaire sur les soins de fin de vie – décembre 2017

CONSIDÉRANT :

- QUE la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que le directeur général de l'établissement doit, chaque année, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la politique portant sur les soins de fin de vie (art. 8);
- QUE la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que l'établissement doit inclure un résumé de ce rapport dans une section particulière de son rapport annuel de gestion (art. 8);
- QUE la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que le directeur général d'un établissement doit transmettre au conseil d'administration le rapport prévu à l'article 8 tous les six mois, et ce, pour une période de deux ans suivant l'entrée en vigueur de la Loi. L'établissement doit le transmettre à la Commission sur les soins de fin de vie et le publier sur son site internet (art. 73);
- QUE les données exigées par la Loi doivent être compilées jusqu'au 10 décembre inclusivement, le rapport soumis au conseil d'administration en est un préliminaire.
- l'analyse effectuée par les membres du comité sur les soins et services;
- la recommandation favorable des membres du comité sur les soins et services;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'ÊTRE APPUYÉE :

D'ADOPTER :

le rapport préliminaire sur les soins de fin de vie qui sera transmis à la Commission sur les soins de fin de vie. Une copie du rapport final sera déposée à la prochaine rencontre du conseil d'administration.

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.3.1 Tableau de bord à la P7 des ententes de gestion et d'imputabilité 2017-2018

Le président invite Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, à présenter les faits saillants du Tableau de bord à la P7. Elle attire l'attention des membres sur les services en amélioration notamment en dépendance, santé physique et urgence. Elle fait également état des cibles présentant des écarts défavorables.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le président rappelle qu'il a été convenu qu'un résumé de chacun des comités soit transmis avec la documentation afin d'accélérer la présentation.

7.1 Rapport d'activité de l'exécutif du CMDP

Le président invite Dr Yannick Larrivée, président du comité exécutif du CMDP, à présenter le rapport d'activités de l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Il débute en précisant qu'il porte trois chapeaux, soit un en tant que médecin en otorhinolaryngologie, le deuxième comme président du CMDP local de Granby et le troisième en tant que président de l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Ce CMDP représente 1300 médecins et pharmaciens de l'Estrie; il est le deuxième plus grand CMDP du Québec. Il informe que le CMDP participe à toutes les activités auxquelles il doit être impliqué afin d'être à l'affût des actualités pour bien gérer les services et il travaille de concert avec la direction des services professionnels. Docteur Larrivée ajoute que le CMDP est très préoccupé par la situation financière de l'établissement et du taux d'absentéisme de la main-d'œuvre, dont la présidente-directrice générale leur fait part. Il termine en indiquant que le CMDP a comme principal mandat la qualité des services offerts aux patients et que le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS peut compter sur un CMDP dynamique, actif et proactif.

7.2 Comité de révision | Rapport d'activités

Le président invite Mme Pauline Lefebvre, présidente, à présenter le rapport d'activités du comité de révision depuis juin 2017.

7.3 Comité des ressources humaines du 17 novembre 2017

Le président invite Mme Diane Gingras à répondre aux questions.

7.4 Comité de gouvernance et d'éthique du 21 novembre 2017

Le président invite Mme Pauline Lefebvre à répondre aux questions.

7.5 Comité de vigilance et de la qualité du 29 novembre 2017

Le président invite Mme Micheline Richer à répondre aux questions.

7.6 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 30 novembre 2017

Le président répond aux questions.

7.7 Rencontre conjointe du comité de vérification et de suivi budgétaire et du comité de vigilance et de la qualité du 30 novembre 2017 sur la gestion intégrée des risques

Le président et Mme Micheline Richer répondent aux questions.

7.8 Comité des soins et services du 12 décembre 2017

Le président invite M. André Forest à répondre aux questions.

8.0 Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ETL A COMMUNAUTÉ*

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte. Lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

8.0 Adoption et signature de l'addenda à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017

RÉSOLUTION : CA 1305 - 2017-12-13

Relative à l'adoption et signature de l'addenda à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2016-2017

- CONSIDÉRANT :**
- l'addenda déposé aux membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : l'addenda à l'entente de gestion et d'imputabilité 2017-2018;

DE RATIFIER : l'addenda signé et transmis par la présidente-directrice générale au ministère dans les délais prescrits.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS - Effectifs du CMDP

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA 1306-1358 et 1382 - 2017-12-13

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.1.2 Révision du Plan d'organisation clinique

RÉSOLUTION : CA 1359 - 2017-12-13

Relative à la révision du plan d'organisation clinique

- CONSIDÉRANT :**
- que La LSSS prévoit un poste de chef de département de médecine générale pour l'ensemble du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;
 - que la structure de gouvernance du département de médecine générale a été modifiée;
 - que la Table des chefs de département et l'exécutif du CMDP ont soutenu la proposition de modification du plan d'organisation ainsi que la nouvelle structure du département de médecine générale;
 - la recommandation favorable du comité exécutif du CMDP;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le Plan d'organisation des départements et services cliniques et l'organigramme du département de médecine générale.

8.1.1.3 Nomination des chefs de services cliniques

RÉSOLUTION : CA 1360 - 2017-12-13

Relative à la nomination du chef du service d'infectiologie du département de médecine du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que la Dre Isabelle Alarie est membre actif au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles de la Dre Isabelle Alarie;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 12 décembre 2017;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la nomination de la Dre Isabelle Alarie à titre de chef du service d'infectiologie du département de médecine du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 1^{er} avril 2017 et se terminant le 31 mars 2021.

RÉSOLUTION : CA 1382 - 2017-12-13

Relative à la nomination du chef du service d'orthopédie du département de chirurgie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que le Dr Jean-François Joncas est membre actif au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles du Dr Jean-François Joncas;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de service cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;

- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 12 décembre 2017;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la nomination du Dr Jean-François Joncas à titre de chef du service d'orthopédie du département de chirurgie du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, pour un mandat de 4 ans débutant le 1^{er} décembre 2017 et se terminant le 30 novembre 2021.

8.1.1.4 Prolongation du mandat du chef intérimaire du Département d'imagerie médicale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA 1361 - 2017-12-13

Relative à la Prolongation du mandat de Docteur Paul Farand comme chef intérimaire du Département d'imagerie médicale du CIUSSS de l'Estrie CHUS jusqu'au 1^{er} septembre 2018

- CONSIDÉRANT :**
- que tout département clinique doit être dirigé par un chef de département;
 - que le Dr Paul Farand est membre actif au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles du Dr Paul Farand;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de départements cliniques;
 - la recommandation favorable du comité exécutif du CMDP du 26 septembre 2017;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la prolongation du mandat de Docteur Paul Farand comme chef intérimaire du département d'imagerie médicale du CIUSSS de l'Estrie – CHUS jusqu'au 1^{er} septembre 2018.

8.1.2 Prolongation du mandat des membres de l'exécutif du conseil multidisciplinaire

RÉSOLUTION : CA 1363 - 2017-12-13

Relative à la prolongation du mandat des membres de l'exécutif du conseil multidisciplinaire

- CONSIDÉRANT :**
- que les Règlements sur la régie interne du conseil multidisciplinaire prévoient, au point 3.3. DURÉE DU MANDAT *Le mandat de tout membre élu au CECM est d'une durée de deux (2) ans et est renouvelable. Le membre élu demeure en fonction, malgré l'expiration de son mandat, jusqu'à ce qu'il soit réélu ou remplacé, pourvu qu'il conserve la qualité nécessaire à son élection. Toutefois, pour la première année d'élection, il est entendu que le mandat, pour la moitié des membres de l'Exécutif, dont le président, le trésorier et le secrétaire, soit de trois (3) ans;*
 - que les premières élections du conseil multidisciplinaire se sont tenues au mois de septembre 2016;
 - que les Règlements de régie interne du conseil multidisciplinaire prévoient, au point 4.3 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA) 4.3.1 *Le conseil doit*

tenir annuellement une assemblée générale. (...) L'assemblée générale annuelle se tient dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivants le 31 mars de chaque année;

- que les membres du conseil multidisciplinaire présents à l'assemblée générale annuelle, ce 31 mai 2017 ont voté à l'unanimité la résolution suivante :
- « L'Exécutif du CM propose de reconduire le mandat de tous les membres de votre exécutif actuel jusqu'au printemps 2019, sans procéder aux élections prévues pour septembre 2018, pour les raisons suivantes :
 - Permettre à votre exécutif de s'installer dans une structure actuellement en développement;
 - Qu'ils puissent acquérir une certaine stabilité du fait qu'ils sont en poste depuis seulement 8 mois;
 - Enfin, permettre à l'Exécutif de démarrer l'alternance des élections annuelles au printemps, comme prévu dans les Règlements de la régie interne du CM. » Proposition adoptée à l'unanimité;
- l'analyse effectuée par les membres du CECM;
- la recommandation favorable des membres du CECM;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : Que les membres du CECM puissent prolonger leur mandat actuel jusqu'au printemps 2019, sans procéder aux élections prévues pour septembre 2018 et ainsi permettre à l'Exécutif de démarrer l'alternance des élections annuelles dans les 90 jours suivants le 31 mars de chaque année, tel que le prévoit les Règlements de la régie interne du conseil multidisciplinaire.

8.1.3 Mise à jour du code d'éthique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA 1364 - 2017-12-13

Relative à la mise à jour du code d'éthique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- les dispositions pertinentes de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
 - les réflexions issues des travaux du chantier éthique;
 - les travaux et la recommandation du groupe de travail mandaté spécifiquement sur le sujet de la sollicitation des usagers;
 - les recommandations positives du comité de vigilance et de la qualité ainsi que du comité de gouvernance et d'éthique;
 - que la formulation proposée respecte les exigences prévues dans la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique et par les membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique et des membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la modification proposée au Code d'éthique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.1.4 Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles

RÉSOLUTION : CA 1365 - 2017-12-13

Relative à la procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles

- CONSIDÉRANT :**
- les dispositions de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*;
 - le document de référence élaboré par le Protecteur du citoyen à l'intention des organismes publics concernant la procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la *Procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles*.

8.1.5 Plan de formation 2017-2018 des membres du conseil d'administration

RÉSOLUTION : CA 1366 - 2017-12-13

Relative au plan de formation 2017-2018 des membres du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- le mandat du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la nécessité dans le cadre du processus d'agrément et des normes de gouvernance que les membres du conseil d'administration aient un plan de formation et de développement de leurs compétences;
 - le plan d'amélioration de la qualité pour les normes de gouvernance recommandé au conseil d'administration;
 - l'état d'avancement du plan de formation 2016-2017;
 - l'analyse des résultats des sondages annuels de fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan de formation 2017-2018 des membres du conseil d'administration.

8.1.6 Calendrier du conseil d'administration 2017-2018- modification

RÉSOLUTION : CA 1367 - 2017-12-13

Relative au calendrier du conseil d'administration 2017-2018- modification

- CONSIDÉRANT :**
- que le Règlement sur la régie interne du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS stipule que lorsqu'une séance ne peut avoir lieu suivant le calendrier adopté antérieurement, le conseil doit choisir, par résolution, une nouvelle date (article 176 de la LSSS);
 - que la séance qui était prévue le jeudi 31 mai 2018 doit être devancée au mardi 29 mai 2018;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le calendrier révisé du Conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS 2017-2018.

8.1.7 Nomination d'une représentante au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie (CCSE)

RÉSOLUTION : CA 1368 - 2017-12-13

Relative à la nomination d'une représentante au conseil d'administration du Centre de communication santé Estrie (CCSE)

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 21 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence précise la composition du Conseil d'administration du CCSE ;
 - en vertu des codes et règlements du CCSE, le mandat des membres de son Conseil d'administration vient à échéance aux deux ans;
 - le CIUSSS de l'Estrie-CHUS doit nommer selon l'article 21,4 de la Loi sur les services pré hospitaliers d'urgence, un membre représentant le collège de nomination « CIUSSS de l'Estrie-CHUS dont « le territoire est desservi par le CCSE » pour siéger au sein du conseil d'administration;
 - les mandats et responsabilités de la directrice des services généraux;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Lyne Cardinal, directrice des services généraux, afin de siéger à titre de représentant du CIUSSS de l'Estrie-CHUS au Conseil d'administration du Centre de communication Santé Estrie (CCSE).

8.2 Assurer la qualité des soins et services

8.2.1 Processus lors d'une perte de juridiction pour une plainte de nature disciplinaire à l'égard d'un membre du CMDP

RÉSOLUTION : CA 1369 - 2017-12-13

Relative au processus lors d'une perte de juridiction pour une plainte de nature disciplinaire à l'égard d'un membre du CMDP

- CONSIDÉRANT :**
- le processus de traitement des plaintes de nature disciplinaire pour les membres du CMDP;
 - que les instances de l'établissement n'ont plus la juridiction de traiter une plainte lors du départ d'un professionnel de l'établissement;
 - que les plaintes de nature disciplinaires peuvent être reliées à des enjeux de protection du public;
 - que le Collège des médecins peut traiter les plaintes de nature disciplinaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur les mesures disciplinaires;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur les mesures disciplinaires;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE MANDATER : la présidente-directrice générale et le président du CMDP pour transmettre systématiquement, au Collège des médecins, toute plainte de nature disciplinaire à l'égard d'un membre du CMDP, lorsque le processus se termine en raison de la perte de juridiction des instances de l'établissement, notamment en raison d'un départ du professionnel.

D'ASSURER : les suivis auprès du Collège des médecins pour tous les dossiers à partir de l'adoption de la présente résolution, ainsi que pour tous les dossiers reçus à ce jour par le comité sur les mesures disciplinaires du conseil d'administration.

8.2.2 Politique pour un environnement sans fumée

RÉSOLUTION : CA 1370 - 2017-12-13

Relative à la politique pour un environnement sans fumée

- CONSIDÉRANT :**
- l'obligation légale des établissements de santé et de services sociaux ainsi que des établissements postsecondaires à adopter une politique visant la création d'environnements sans fumée;
 - les orientations ministérielles qui concernent la Politique de lutte contre le tabagisme;
 - les enjeux et décisions attendus au regard de l'objectif de créer des environnements totalement sans fumée à l'intérieur comme à l'extérieur;
 - les enjeux et décisions attendus au regard de l'objectif de promouvoir le non-tabagisme;
 - les enjeux et décisions attendus au regard de l'objectif de favoriser l'abandon du tabagisme chez les usagers et les membres de la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;

- la recommandation favorable découlant de la consultation auprès des directions, conseils et comités de résidents et d'usagers qui s'est déroulée à l'automne 2017;
- la recommandation favorable du comité de direction de la direction de santé publique, le 23 octobre 2017;
- la recommandation favorable du comité de direction du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, le 7 novembre 2017;
- l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique le 21 novembre 2017;
- la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la Politique pour un environnement sans fumée du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.2.3 Rénovation fonctionnelle des unités d'hébergement du site Val-du-Lac

RÉSOLUTION : CA 1371 - 2017-12-13

Relative à la rénovation fonctionnelle des unités d'hébergement du site Val-du-Lac

CONSIDÉRANT :

- que les jeunes hébergés à Val-du-Lac ont besoin d'un milieu de vie sécurisant, apaisant et stimulant afin qu'ils puissent reprendre leur développement au plan intellectuel, affectif, social et physique;
- que le centre de réadaptation de Val-du-Lac est un milieu de vie significatif pour les enfants les plus vulnérables de l'Estrie et que ce milieu de vie représentera leur souvenir d'enfance;
- que la construction de plusieurs unités de vie du site de Val-du-Lac date des années 60;
- que la majorité des jeunes hébergés en centre de réadaptation ou dans l'unité de détention sont sous le couvert d'une ordonnance du Tribunal de la jeunesse, qui détermine le moment de l'entrée et le moment de la fin du séjour;
- l'évolution des clientèles hébergées en unité ouverte qui sont plus complexes et qui présentent davantage de problèmes de santé mentale;
- que le recours à l'hébergement est l'ultime alternative;
- l'évolution des clientèles en garde fermée, qui sont plus lourdes et que, notamment, les portes de chambres ne résistent pas à l'état de désorganisation de certains jeunes contrevenants;
- que les policiers ont été appelés en renfort pour reprendre le contrôle de l'unité de détention à l'été 2017;
- que la pression supplémentaire sur l'hébergement de par l'intégration de la région de la Haute-Yamaska et la Pommeraie;
- la vétusté technique et fonctionnelle de plusieurs unités de vie;
- qu'aucun espace conforme de transition n'est disponible sur le site de Val-du-Lac ou à l'extérieur de celui-ci pour déplacer des jeunes d'une unité à rénover;
- que ce projet doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;

- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire et du comité de vigilance et de la qualité;
- l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire et du comité de vigilance et de la qualité;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la mise en œuvre d'un plan triennal de rénovation des unités d'hébergement de Val-du-Lac;

D'AUTORISER : la direction des services techniques (DST) à procéder au montage financier et à l'élaboration des plans.

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

8.3.1 CLSC et Centre de services ambulatoires Belvédère

RÉSOLUTION : CA 1372 - 2017-12-13

Relative au CLSC et Centre de services ambulatoires Belvédère

- CONSIDÉRANT :**
- qu'une révision de la programmation clinique pour s'assurer de la pertinence des besoins a été effectuée par la DST et les directions cliniques;
 - la décision de relocaliser le Centre de planification des naissances située sur la 12^e Avenue Nord à Sherbrooke;
 - la vision du MSSS de réduire le nombre d'espaces locatifs;
 - que ce projet de 6 777 870 \$ ART est financé par le PCFI, soit 50 % en maintien d'actifs et 50 % en rénovation fonctionnelle mineure;
 - que notre professionnel externe en architecture, Jubinville et associés, recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Guy Sébas inc.;
 - que ce projet doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la signature du contrat de construction pour le CLSC et Centre de services ambulatoires Belvédère;

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Guy Sébas inc.

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

RÉSOLUTION : CA 1373 - 2017-12-13

Relative à la modification au registre des signataires autorisés pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS à signer des demandes de paiement à la RAMQ

- CONSIDÉRANT :**
- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
 - la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé», document exigé par la RAMQ;
 - la recommandation de la directrice des services professionnels;
 - la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AJOUTER : le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS : pour les installations Hôtel-Dieu de Sherbrooke et Hôpital Fleurimont :

- Dre Julie Carrier, chef intérimaire du service de gastroentérologie
- Dre Isabelle Alarie, microbiologiste médicale et infectiologue

8.4.2 Suivi des résultats financiers à la P7 et approbation du rapport budgétaire RR-444

RÉSOLUTION : CA 1374 - 2017-12-13

Relative au Rapport RR-444, rapport budgétaire périodique consolidé à l'issue de la 6e période financière

- CONSIDÉRANT :**
- les travaux majeurs entrepris pour l'atteinte de l'équilibre durable au CIUSSS de l'Estrie – CHUS sur deux ans, d'ici le 31 mars 2019;
 - les actions menées pour échelonner les économies restant à réaliser en 2017-2018 sur deux ans, en considération de la complexité unique de la transformation du CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
 - l'analyse effectuée par les membres du Comité de vérification et de suivi budgétaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et la recommandation du Comité de vérification et de suivi budgétaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au Conseil d'administration d'adopter le rapport budgétaire périodique consolidé à la 6e période financière de 2016-2017, rapport RR-444;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le rapport périodique consolidé à la 6e période financière de 2017-2018.

8.4.3 Choix de limite par lésion à la CNESST pour l'année 2018

RÉSOLUTION : CA 1375 - 2017-12-13

Relative au choix de limite par lésion à la CNESST pour l'année 2018

- CONSIDÉRANT :**
- les recommandations de la firme Morneau Shepell;
 - les recommandations de la Direction des ressources financières et logistiques;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité ressources humaines du conseil d'administration;
 - la recommandation favorable des membres du comité ressources humaines du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : le Directeur des ressources financières et de la logistique et le Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques à recommander, pour et au nom de l'établissement, une limite équivalente à 9 fois le salaire maximum assurable pour l'année 2018 auprès de la CNESST.

8.4.4 Plan triennal de conservation et de fonctionnalités immobilières (PCFI) 2017-2020 - Volet maintien des actifs et rénovation fonctionnelle mineure hors CHSLD

RÉSOLUTION : CA 1376 - 2017-12-13

Relative au plan triennal de conservation et de fonctionnalités immobilières (PCFI) 2017-2020 - Volet maintien des actifs et rénovation fonctionnelle mineure hors CHSLD

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a annoncé et réparti les enveloppes budgétaires 2017-2018 relatives au maintien des actifs immobiliers, à la résorption du déficit de maintien des actifs immobiliers et à la rénovation fonctionnelle mineure hors CHSLD;
 - que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS doit déposer annuellement au MSSS un plan triennal de conservation et de fonctionnalités immobilières (PCFI);
 - que le PCFI doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan de conservation et de fonctionnalités immobilières 2017-2020;

D'AUTORISER : la direction des services techniques (DST) à y apporter les ajustements requis en cours d'année dans le respect des règles en vigueur.

8.4.5 Plan triennal de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) 2017-2020 – Volet équipement non médical et mobilier

RÉSOLUTION : CA 1377 - 2017-12-13

Relative au Plan triennal de conservation de l'équipement et du mobilier (PCEM) 2017-2020 – Volet équipement non médical et mobilier

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a annoncé et réparti l'enveloppe budgétaire 2017-2018 relative au maintien de l'équipement non médical et mobilier;
 - que le PCEM – Volet équipement non médical et mobilier doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit inscrire les projets de remplacement de l'équipement non médical et mobilier dans Actifs+Réseau ainsi que les informations relatives à la résolution de son conseil d'administration;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan de conservation de l'équipement et du mobilier 2017-2020 – Volet équipement non médical et mobilier;

D'AUTORISER : la direction des services techniques à y apporter les ajustements requis en cours d'année dans le respect des règles en vigueur.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)

8.5.1.1 Poursuite du mandat du directeur scientifique de l'IUPLSSS

RÉSOLUTION : CA 1378 - 2017-12-13

Relative à la poursuite du mandat du directeur scientifique de l'IUPLSSS

- CONSIDÉRANT :**
- l'analyse et les recommandations du comité de sélection;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination du directeur scientifique de l'Institut de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS) pour un mandat de deux (2) ans.

8.5.1.2 Nomination d'un nouveau professeur-chercheur à titre de membre régulier de l'IUPLSSS

RÉSOLUTION : CA 1379 - 2017-12-13

Relative à la nomination d'un nouveau professeur-chercheur à titre de membre régulier de l'IUPLSSS

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité des coresponsables d'axes de l'IUPLSSS;
 - la pertinence des thématiques de recherche du candidat à l'avancement de la programmation scientifique 2014-2019 de l'IUPLSSS;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination de M. Yves Couturier à titre de membre chercheur régulier de l'IUPLSSS.

8.5.2 Changements au sein du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA 1380 - 2017-12-13

Relative aux changements au sein du comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver la nomination des membres du comité d'éthique de la recherche du CHUS;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des candidatures pour le comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité d'éthique de la recherche;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : le renouvellement des mandats de M. Jean-Daniel Carrier et Mme Julie Quenneville.

8.5.3 Convention cadre de coopération avec le CHU Montpellier

RÉSOLUTION : CA 1381 - 2017-12-13

Relative à la convention cadre de coopération avec le CHU Montpellier

- CONSIDÉRANT :**
- le souhait de maintenir des liens de collaboration avec le CHU Montpellier;
 - les possibilités d'apprentissage pour les parties dans ce type de collaboration;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la présidente-directrice générale à signer la convention cadre de coopération avec le CHU Montpellier.

9.0 Divers

Aucun sujet n'est soumis.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de M. Olivier Lemieux-Girard, de Mme Johanne Turgeon et de Dr Stéphane Tremblay.

10.1 Cadres supérieurs

Après présentation et discussion, les membres adoptent les résolutions suivantes :

RÉSOLUTION : CA 1383 - 2017-12-13

Relative à la nomination de Mme Amélie Corbeil à titre de directrice adjointe à l'évaluation, à la performance et à l'optimisation à la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE)

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur adjoint à l'évaluation, à la performance et à l'optimisation à la DQEPE;
 - la qualité de la candidature de Mme Amélie Corbeil;
 - la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination de Mme Amélie Corbeil;
 - le respect des directives transmises par le MSSS à l'égard du processus de sélection;
 - que nous avons obtenu l'approbation du MSSS pour la nomination dans ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Amélie Corbeil à titre de directrice adjointe à l'évaluation, à la performance et à l'optimisation à la direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique.

RÉSOLUTION : CA 1385 - 2017-12-13

Relative à la nomination de Mme Karine Duchaineau à titre de directrice par intérim à la Direction des services multidisciplinaires suite à la nomination de M. Rémi Brassard à titre de directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur des services multidisciplinaires;
 - les capacités et les qualités professionnelles de Mme Karine Duchaineau;
 - que le poste de directeur des services multidisciplinaires occupé par M. Rémi Brassard est devenu vacant suite à sa récente nomination à titre de directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Karine Duchaineau à titre de directrice par intérim à la Direction des services multidisciplinaires.

10.2 Fonctions du médecin examinateur et attentes du conseil d'administration

Après échanges sur le mandat proposé pour la formation de ce comité de travail, les membres adoptent la résolution ci-jointe.

RÉSOLUTION : CA 1384 - 2017-12-13

Relative aux fonctions du médecin examinateur et attentes du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- les responsabilités du conseil d'administration;
 - l'absence d'encadrement de la pratique des médecins examinateurs;
 - les enjeux organisationnels et financiers;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;
 - l'accord des membres du conseil d'administration

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

DE CONSTITUER : un comité composé de trois personnes, dès que possible, pour réaliser le mandat proposé.

10.3 Présidente-directrice générale

Le président informe les membres qu'il a reçu une correspondance de la part du ministre de la santé et des services sociaux, datée du 9 novembre 2017, l'informant de son intention de renouveler le mandat de la présidente-directrice générale à compter du 1^{er} avril 2018.

Comme les membres avaient déjà fait état de leur position à cet égard à une séance antérieure, une correspondance a été transmise au ministre pour lui en faire part.

10.4 Évaluation de la rencontre

Après échanges, les membres conviennent que durant les mois d'hiver, les séances du conseil d'administration auront lieu à proximité de Sherbrooke.

11.0 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 35.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire